



Commission des dynamiques territoriales

14010 - Politique de la ville

Proposition d'attribution de subventions au titre du fonds de développement urbain pour l'appel à projets 2017 du Contrat de Ville de Saverne 2015-2020

Rapport n° CP/2017/221

Service gestionnaire :

L620 - Service Emploi, attractivité et innovations territoriales

Résumé :

Conformément à la loi relative à la Ville et à la cohésion urbaine qui a été promulguée le 21 février 2014, le Département a adopté lors de la réunion de son Assemblée plénière du 6 juillet 2015, le Contrat de Ville de Saverne pour la période 2015-2020. Ce contrat a été conclu entre le Département et ses partenaires le 8 juillet 2015 à Saverne.

Le présent rapport a pour objet de proposer à la Commission Permanente de décider d'approuver les propositions de participations financières du Département aux différentes actions pour lesquelles il a été sollicité au titre du fonds de développement urbain, dans le cadre de l'appel à projets 2017 du Contrat de Ville de Saverne.

1. Contexte

Partenaire historique de la Politique de la Ville, le Département s'est engagé à participer aux nouveaux Contrats de Ville pour la période 2015-2020, conformément à la loi relative à la Ville et à la cohésion urbaine, promulguée le 21 février 2014, qui a redéfini le cadre et les outils d'intervention de la Politique de la Ville.

Le Département s'est engagé, lors de la conclusion des Contrats de Ville de l'Eurométropole de Strasbourg (EMS), de Haguenau-Bischwiller-Kaltenhouse et de Saverne, à mobiliser ses dispositifs de droit commun ainsi que des crédits spécifiques (fonds de développement urbain) qui permettent de soutenir les projets les plus innovants.

L'intervention du Département pour les projets financés au titre des Contrats de Ville se fonde sur l'article 6 de la loi n°2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la Ville et la cohésion urbaine.

L'engagement départemental au titre du fonds de développement urbain, s'élève pour l'année 2017 à 260 600 € pour les trois Contrats de Ville (EMS, Haguenau-Bischwiller-Kaltenhouse et Saverne). Les porteurs de projet sont des associations, des établissements publics locaux ou encore des communes.

2. Référentiel des priorités départementales pour les subventions au titre du fonds de développement urbain

Le Conseil Départemental a décidé le 8 décembre 2016 (CD/2016/171) des critères d'attribution des subventions au titre du fonds de développement urbain pour répondre aux enjeux particulièrement récurrents dans les quartiers prioritaires au titre de la Politique de la Ville (QPV) comme l'insertion et l'emploi.

Ces critères correspondent également à de nouveaux enjeux sociétaux, tels la radicalisation, l'addiction aux nouvelles technologies de l'information et de la communication, l'amplification du décrochage scolaire et la démission parentale.

Les porteurs de projet ont ainsi été informés des priorités portées par la collectivité. Ainsi, ce référentiel assure une meilleure compréhension et visibilité des projets susceptibles d'être financés par le Département. L'effet escompté a pour objectif d'en améliorer leur instruction : diminution du nombre de demandes, amélioration qualitative des projets déposés et cohérence avec les priorités du Département.

Ce référentiel définit 10 priorités autour de trois axes :

- L'autonomisation de la jeunesse : la pratique sportive, l'engagement, l'accompagnement à la scolarité et la prévention du décrochage scolaire, l'attractivité et la valorisation des établissements scolaires, l'accompagnement des parents ;
- L'accompagnement vers l'insertion sociale et professionnelle : l'apprentissage et la maîtrise de la langue française, les parcours vers l'emploi, l'orientation et la formation, la création et la pérennisation d'entreprises ;

3. Contrat de Ville de Saverne

Le Contrat de Ville de Saverne 2015-2020 constitue le cadre d'intervention des collectivités et des partenaires signataires en faveur de la Politique de la Ville et concerne le territoire prioritaire nommé « Quartiers Est » qui compte 1 470 habitants, soit 12,5 % de la population savernoise.

Bien que territoire entrant dans la Politique de la Ville, Saverne et ses partenaires mènent de longue date, une politique de soutien aux « Quartiers Est » et plus particulièrement au Quartier des Gravières. Ce soutien se concrétise par les actions menées par le centre socio-culturel de l'Îlot du Moulin, par l'Unité Territoriale de l'Action Médico-Sociale, ou encore par le service jeunesse de la Ville et par la présence d'animateurs de rue sur l'ensemble du périmètre.

4. Propositions d'attribution de subventions au titre de l'appel à projets 2017 du Contrat de Ville de Saverne

Au titre de l'appel à projets 2017 du Contrat de Ville de Saverne :

- 18 dossiers ont été déposés par les porteurs de projets ;
- 5 porteurs de projets ont sollicité le Département pour le financement de 6 actions au titre du fonds de développement urbain.

La Commission Territoriale Ouest, en date du 27 mars 2017, a émis un avis favorable pour les 5 projets suivants :

- Actions reconduites :

- Bibliothèque municipale de Saverne - Faciliter l'accès à la lecture et aux NTIC : 5 000 € ;
- CIDFF - Lutte contre les violences intrafamiliales – Permanence d'accès aux droits : 800 € ;
- GRETA Nord Alsace - Ateliers sociolinguistiques au CSC de Saverne: 4 800 € ;
- Mission Locale du Pays de Saverne Plaine et Plateau - Mobilisation des jeunes perdus de vue: 750 €.

- Nouvelle action :

- Boite club de Saverne - Liens boxe en quartier Est: 800 €.

Il est proposé à la Commission Permanente de décider d'attribuer des subventions pour la réalisation de ces 5 projets pour un montant total de 12 150 €.

Code de l'enveloppe budgétaire	Imputation M 52	Crédits prévus sur l'enveloppe (BP, DM, reports)	Crédits disponibles (non engagés)	Crédits proposés
17683	65-6574-71	200 600,00 €	200 600,00 €	2 350,00 €
37207	65-65737-71	50 000,00 €	50 000,00 €	4 800,00 €
41911	65-65734-71	10 000,00 €	10 000,00 €	5 000,00 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président :

Dans le cadre de l'appel à projets 2017 du Contrat de ville de Saverne :

- décide d'attribuer au titre du fonds de développement urbain pour l'année 2017 des subventions d'un montant total de 12 150 € aux bénéficiaires dont la liste est jointe en annexe, et selon la répartition présentée dans cette même annexe ;
- autorise le versement des subventions de fonctionnement dans leur intégralité dès que la présente délibération sera devenue exécutoire.

Strasbourg, le 30/05/17

Le Président,

Frédéric BIERRY